Mise en ligne le 25 septembre 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE THOUROTTE
Arrêté municipal n° ST-2026-093
Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Rue du Général De Gaulle - 60150 THOUROTTE

Monsieur le Maire, Patrice CARVALHO,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2 ;
- **Vu** le code de la route, notamment ses articles R325-47, R.411-8 et R.417-10 ;
- **Vu** le code pénal et notamment l'article R.610-5;
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée ;
- Vu la demande présentée par l'entreprise **PIVETTA**, agissant pour le compte de la **SICAE**, sollicitant l'autorisation de réaliser des travaux de renouvellement du réseau basse tension rue du Général De Gaulle à Thourotte ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux ;
- **Considérant** qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique et réguler la circulation et le stationnement sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE

Article N°1 : Objet
L'entreprise **PIVETTA** est autorisée à réaliser, pour le compte de la SICAE, des travaux de **renouvellement du réseau basse tension rue du Général De Gaulle** à Thourotte.

Article N°2 : Circulation et stationnement
Du **lundi 28 septembre au vendredi 16 octobre 2026 inclus,**
la circulation sera interrompue rue du Général De Gaulle de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, à l'exception des riverains.
Le **stationnement sera interdit** au droit du chantier au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ceux-ci se déroulant en plusieurs phases. Les riverains concernés par chaque phase seront informés en amont afin de pouvoir stationner en dehors de la zone de travaux.

Article N°3 : Signalisation et sécurisation
L'entreprise **PIVETTA** assurera la mise en place, le maintien et le retrait de la signalisation réglementaire informant les usagers de la fermeture temporaire de la voie et des restrictions de stationnement. Elle veillera à maintenir les dispositifs en parfait état pendant toute la durée du chantier.

Article N°4: Exécution
Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article N°5: Publicité et information
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Les riverains et usagers seront informés par voie d'affichage sur site ainsi que sur le site internet de la commune.

Article N°6 : Durée d'application
Le présent **arrêté est applicable pour une durée de 30 jours** à compter du 28 septembre 2026, soit jusqu'au 27 octobre 2026 inclus.

COMMUNE DE THOUROTTE, le 24/09/2026

Monsieur le Maire, Patrice CARVALHO

Informe que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.